
ICANN82| Semaine de préparation – Mises à jour sur évolutions géopolitiques
Mercredi 26 février 2025 – 8h30 à 9h30 PST

ALEXEY TREPYKHALIN

Bonjour et bienvenue à cette séance préparatoire de l'ICANN 82 sur les évolutions géopolitiques et réglementaires. Je suis Alexey Trepykhalin et je vais m'occuper de la gestion de cette séance.

Sachez que la séance sera enregistrée et régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN ainsi que par la politique anti-harcèlement de l'ICANN.

Pendant la séance, les questions, les commentaires ne seront suivis que si vous les envoyez dans la fenêtre de Zoom, dans le chat ou dans la partie questions-réponses. L'interprétation se fera en anglais, en espagnol et en français. Si vous souhaitez intervenir pendant la séance, nous vous demandons de lever la main sur Zoom. Lorsqu'on donnera votre nom, vous aurez la permission de mettre votre micro en marche sur Zoom.

Veuillez donner votre nom pour l'enregistrement, la langue dans laquelle vous allez parler si vous parlez dans une langue autre que l'anglais et veuillez parler lentement et clairement. Vous pouvez tous utiliser le chat. Je vais maintenant céder la parole à notre responsable qui va présenter la séance.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

VENI MARKOVSKI

Merci Alexey et bienvenue à tous pour cette nouvelle séance. J'aimerais, pour démarrer, remercier notre équipe et mes collègues ainsi que les autres membres des fonctions de l'ICANN qui ont consacré de nombreuses heures à préparer cette séance. Je ne vous remercierai jamais assez pour tout le travail investi dans ce projet. Je cède maintenant la parole à Élisabeth qui va nous aider à présenter les diapositives.

ELIZABETH OLUOCH

Merci beaucoup, Veni. Bonjour à tous. Je suis très heureuse d'être avec vous aujourd'hui. Nous avons plusieurs personnes du GE ainsi que Jamie Hedlund qui vont nous présenter un petit point. Alors pour vous donner une idée de l'ordre du jour, nous allons commencer par les évolutions réglementaires et législatives en Amérique du Nord et en Europe. Ensuite, nous parlerons du point des organisations intergouvernementales. Nous parlerons ensuite du SMSI+20 et à la fin, vous aurez le temps de poser vos questions et nous y répondrons. Et n'hésitez surtout pas à les mettre dans le chat également. Jamie, c'est à vous pour la diapositive suivante.

JAMIE HEDLUND

Merci Elizabeth. Un petit peu plus loin, s'il vous plaît. Donc bonjour et bienvenue à tous. Je m'appelle Jamie Hedlund. Je suis responsable de la conformité contractuelle à l'ICANN et je suis en charge de la relation avec le gouvernement des États-Unis. Je vais vous parler des évolutions législatives et réglementaires.

Donc, pour commencer, au Congrès des États-Unis, un représentant démocrate qui est responsable du comité judiciaire, a présenté la loi FADPA au mois de janvier, Loi sur la lutte contre le piratage numérique en danger. Donc, il s'agit de faire une pétition auprès d'un juge fédéral dans le cadre de la propriété intellectuelle pour bloquer l'accès aux sites non américains. Ce serait donc une pétition auprès d'un tribunal fédéral pour bloquer l'accès aux services en ligne étrangers si le requérant peut montrer qu'il y a une infraction au droit de la propriété. Ceci permettrait de bloquer l'accès aux infractions aux événements en ligne.

Ce serait un moyen de mettre en œuvre des mesures pour interdire l'accès à des sites étrangers aux services en ligne identifiés dans l'ordonnance du juge. Du point de vue technique, il n'est pas spécifié quelles seraient les mesures que les FSI pourraient entreprendre pour bloquer cet accès aux sites web étrangers, mais ils pourraient donc entreprendre des mesures envisageables et raisonnables pour bloquer cet accès aux sites étrangers ou aux services en ligne.

Par ailleurs, en dehors de cette proposition du représentant Lofgren, il devrait y avoir une autre version de cette proposition de loi au Sénat. Tom Tillis, qui a proposé une loi similaire à celle du sénateur Chris Coons, ils ont donc réintroduit quelque chose de similaire cette année. Nous allons donc passer en revue ces mesures.

Nous apporterons notre contribution technique pour voir si ceci présente un danger pour la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS. En ce qui concerne la procédure, la constitution et la liberté d'expression, ceci est en dehors du cadre de notre travail. Par contre, nous pouvons apporter notre contribution en ce qui concerne les préjudices au système de nom de domaine.

Ensuite, la loi sur la notification des incidents cybernétiques pour les infrastructures critiques, CIRSIA. Nous en avons déjà parlé brièvement. Il faudrait donc que l'agence américaine qui s'en occupe, élabore des réglementations pour permettre le signalement des incidents cybernétiques et les attaques rançons logiciels en 72 h. C'est quelque chose qui a été adopté en 2022. L'Agence CISA américaine a lancé une procédure pour essayer d'identifier les personnes qui seraient soumises à ces obligations dans le cadre de la législation. La loi finale devra être adoptée d'ici octobre 2025.

L'ICANN a appuyé et a reçu une exception dans le cadre de ces obligations qui auraient mené à une réglementation. Cette exception devrait s'appliquer à l'ICANN, à l'IANA et aux opérateurs de serveurs racine.

Par ailleurs, nous avons envoyé des commentaires et nous nous sommes concentrés sur la sensibilisation de la démarche multipartite de l'ICANN et le soutien américain du modèle multipartite. Nous avons également envoyé une proposition.

Nous ne nous sommes pas positionnés pour savoir si cette exception devait s'appliquer aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre, mais nous avons continué de dire que nous serions prêts à faciliter l'élaboration de ce mécanisme.

En janvier, il y a eu le changement de l'administration, un changement au Congrès. Donc nous ne savons pas exactement si la nouvelle administration aura une approche différente par rapport au signalement de ces incidents cybernétiques et si elle choisira de revoir la réglementation proposée. Donc, nous allons continuer de suivre les évolutions là-dessus.

Enfin l'année dernière, la FCC a lancé une procédure de loi pour ce qui concerne la sécurité du routage de l'Internet et les vulnérabilités. La FCC a demandé à ce que les FSI signalent leur mise en œuvre du RPKI – infrastructure de routage.

Ceci donc, il y aurait une obligation de mettre en œuvre le RPKI. Et nous avons envoyé des commentaires avec l'ISOC et l'IAB qui se sont opposés à cette réglementation de la FCC pour plusieurs raisons, parce que ceci nous semble incohérent par rapport au soutien traditionnel du gouvernement américain. Selon nous, cette solution deviendrait obsolète avant que la FCC puisse mettre ceci à jour.

Encore une fois, cette décision vient de l'ancienne administration. Il n'y a pas de règle définitive qui a été émise et nous pensons que

cette approche réglementaire ne se poursuivra pas avec le nouveau président FCC, mais nous ne savons pas encore. L'Administration Biden a publié une feuille de route pour améliorer la sécurité de l'Internet juste avant le départ de M. Biden. Vous avez un lien vers cette feuille de route dans la présentation. Ils n'ont pas proposé de recommandation descendante du secteur privé, reconnaissant que les divers réseaux avaient différents besoins.

Donc voilà, c'est tout en ce qui concerne les évolutions réglementaires et législatives à Washington, et je repasse la parole au prochain intervenant.

INTERPRETE

Les excuses de l'interprète, nous n'entendions pas bien cet intervenant.

DIMITRIS ZACHARIAS

Merci beaucoup. Bonjour à tous, Je suis de l'équipe GE. Je travaille à Bruxelles et je vais maintenant vous parler de la région européenne et plus spécifiquement de certains points qui sont ressortis du travail de l'Union européenne. Donc commençons par deux consultations à la Commission européenne qui ont eu lieu vers la fin de l'année dernière.

La première, qui était une consultation ciblée sur la gouvernance de l'Internet avec une date butoir à la fin de janvier, qui, en fait, a été repoussée en janvier. Donc, c'est terminé. Cela fait partie de la préparation de la Commission européenne pour le sommet 2025

du processus de révision du SMSI+20. L'objectif de la Commission européenne, c'est de réaffirmer son engagement par rapport au modèle multipartite de gouvernance qui donne lieu à des tensions géopolitiques et à des pressions.

La Commission européenne a effectué une consultation pour élaborer des directives, des principes pour la gouvernance des mondes virtuels et du Web 4.0. Dans sa communication, la Commission a reconnu le besoin d'être impliqué avec d'autres communautés et communautés multipartites sur différentes questions du point de vue technique et du point de vue du contenu. Elle a également mis l'accent sur les évolutions technologiques, avec peut-être de nouvelles formes de gouvernance qui pourraient avoir lieu, ce qui nécessite une réflexion sur les mandats avec la question de savoir si d'autres institutions devraient être impliquées.

Dans le cadre des résultats de la consultation, il devrait y avoir des principes fondamentaux, des principes directeurs pour la gouvernance sur les mondes virtuels dans le Web 4.0. Il y aura une conférence de haut niveau multipartite et sur le Web 4.0 et sur les mondes virtuels, vous avez le lien dans le chat. Ce sera entre le 31 mars et le 1^{er} avril 2025.

Cette conférence de haut niveau a pour objectif d'avoir une discussion au niveau mondial sur ces questions Web 4.0/Mondes virtuels et d'informer la révision du SMSI. Kurtis Lindqvist, PDG de

l'ICANN, participera au panel de haut niveau lors de cette conférence, lors de la première journée. Ensuite, très bien, merci beaucoup.

Donc, la raison pour laquelle cette consultation ciblée sur la gouvernance de l'Internet a été effectuée par la Commission européenne, c'est que la Commission avait au départ prévu de proposer une communication non législative sur la stratégie de l'UE sur la gouvernance de l'Internet en réponse au Conseil. Donc, les États membres des institutions de l'UE, qui avaient donc demandé une stratégie sur la gouvernance de l'Internet multipartite qui ciblerait le positionnement de l'Union européenne dans le domaine international pour 2025. La Commission a déjà effectué une consultation pour rassembler les différentes contributions avec pour objectif de revoir l'architecture de la gouvernance de l'Internet.

Dans le cadre de nos discussions avec la Commission européenne, nous avons été informés que la Commission européenne optait désormais pour une communication plus large sur la diplomatie numérique, qui inclurait donc à la fois la gouvernance de l'Internet comme sous-élément et qui comprendrait d'autres domaines clés de la politique numérique et de ses aspects externes, qui seraient donc analysés par les différents commissaires et les différents directeurs de la Commission et le service externe. Si cette communication n'a pas encore été incluse dans le programme de travail de la Commission de 2025 que la Commission publie au

début de chaque année, la proposition devrait être publiée au deuxième trimestre de 2025.

Par rapport au Conseil de l'Union européenne, qui est constitué des représentants des États membres, l'ICANN a organisé un atelier de travail en coopération avec la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne à la mi-janvier, le 15 janvier exactement 2025. L'ICANN a organisé donc cet atelier de travail interactif en coopération avec OCTO, en couvrant plusieurs thématiques : la manière dont le système des identificateurs uniques fonctionne, comment est-ce que le DNS fonctionne et quelles sont les implications géopolitiques des interventions politiques qui pourraient avoir un impact sur la gouvernance de l'Internet et le modèle multipartite.

Cet atelier de travail avait pour but de permettre une compréhension plus approfondie des fonctions techniques de l'Internet et de donner aux représentants des États membres de l'Union européenne l'opportunité d'en connaître davantage sur les questions liées à la gouvernance de l'Internet, l'architecture de l'Internet et l'implication des parties prenantes. Cet atelier de travail a reçu une très bonne réception avec plusieurs représentants des États membres, institutions européennes représentées des télécommunications et autres domaines.

Et cet atelier de travail a été conçu de telle manière que la présidence actuelle du Conseil de l'Union européenne va mettre

l'accent sur la gouvernance de l'Internet dans les conclusions de sa présidence et étant donné que les dates ont été modifiées, la présidente entrante du Conseil de l'Union européenne, qui va être assurée par le Danemark, devrait insister de nouveau sur la diplomatie numérique et à nouveau sur la gouvernance de l'Internet. Diapo suivante.

Maintenant, par rapport à des évolutions et développements législatifs et réglementaires dans l'Union européenne et dans la région européenne, la Commission européenne et les États membres sont en train de prendre une position davantage axée sur la mise en œuvre dans le mandat de la Commission européenne, le nouveau mandat qui vient de débiter. Et nous savons que maintenant, l'accent est davantage mis sur les réglementations numériques qui ont été proposées dans le mandat précédent et passer à la mise en œuvre maintenant.

Par rapport à la pertinence de cela par rapport à la communauté et à l'implication des parties prenantes dans l'écosystème de l'Internet, on continue à superviser la mise en œuvre de la directive NIS2 et d'ailleurs, certaines mises à jour par rapport à cela. La date butoir de la transposition de NIS2 a été fixée au 28 novembre de l'année dernière, 2024 donc, et à cette date, 23 États membres s'étaient conformés à cette date butoir en partie ou complètement, c'est-à-dire s'assurer que cela soit transposé dans la loi nationale conformément à la réglementation communautaire.

La Commission européenne a adopté une réglementation de mise en œuvre en spécifiant les mesures de gestion de risque dans le cas où un incident est considéré comme grave, et nous avons participé aux consultations de la Commission sur la mise en œuvre de cette réglementation et avons informé la Communauté de l'opportunité de participer aux consultations organisées par la Commission européenne.

Le 28 novembre, la Commission a adopté un paquet de procédures d'infraction des mesures prises pour transposer les réglementations communautaires en législations nationales. Le paquet incluait la directive NIS2, mais également d'autres législations et directives, également au niveau de l'Union européenne, qui ont démontré que les progrès au niveau de la transposition de la réglementation communautaire dans les lois nationales n'avaient pas vraiment évolué. La procédure d'infraction en est encore à ses premières étapes, là où la Commission européenne envoie des lettres formelles de notification pour répondre aux préoccupations des États membres et ensuite, les États membres doivent entreprendre des actions pour transposer cette réglementation dans un délai raisonnable de deux mois et doivent notifier la Commission européenne des progrès accomplis.

Et depuis l'adoption de la procédure d'infraction, trois nouveaux États membres ont notifié la Commission de la transposition de la directive NIS2 dans leur législation nationale et, à l'heure actuelle,

les États membres qui ont transposé totalement ou partiellement la directive NIS2 sont la Belgique, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Grèce et l'Estonie. Plusieurs États membres en sont à la dernière étape de ce processus législatif visant à transposer la directive, notamment la France, le Danemark et l'Estonie.

En termes des articles pertinents pour la communauté et l'espace DNS, l'article 28, qui est l'article concernant la base de données pour les données d'enregistrement des noms de domaine, le groupe de coopération NIS a une piste de travail concernant l'article 28. Cette piste de travail a élaboré des lignes orientatrices non contraignantes pour les États membres pour la transposition de cette directive, se concentrant exclusivement sur l'accès aux données d'enregistrement et également une méthodologie pour combiner une approche d'évaluation des risques avec une approche concernant les données. Cela a donné lieu à certaines recommandations. Toutefois, plusieurs États membres ont déjà avancé au niveau de la mise en œuvre.

Maintenant, l'une des choses importantes que l'on suit de près et qui est importante pour notre communauté, ce sont les écarts au niveau de la mise en œuvre et application de l'article. Comme je l'ai dit auparavant, seuls quelques États membres, peut-être deux, ont transposé cet article dans leur législation nationale et certains écarts sont d'ores et déjà évidents. Par exemple, la Belgique a opté pour une définition prescriptive de l'accès légitime, tandis que d'autres États membres, tels que l'Italie et la Lituanie, ont opté

pour une approche plus souple en choisissant de définir cet accès légitime à une législation secondaire ou sur la base d'une requête légitime et valide.

Autre écart que nous avons observé en termes de délais de réponse aux requêtes pour les données d'enregistrement du domaine principal, où certains États membres demandent aux entités fournissant ses services de répondre aux requêtes dans les 72 h, tandis que d'autres États membres ont spécifié que dans le cas de requête urgente, il faut y répondre sous 48 h.

On continue à superviser la mise en œuvre de la directive NIS2 et nous sommes tout à fait disposés à vous donner des informations complémentaires et une analyse plus approfondie lors de la séance plénière à Seattle.

En termes d'initiatives réglementaires attendues pour 2025, la communication de la Commission est sur notre radar et on a également vu que la Commission européenne, il y a quelques jours à peine, a publié une proposition d'une recommandation du Conseil pour un rapport de l'Union européenne sur la gestion de crise cybernétique. Il ne s'agit pas là de la procédure législative ordinaire qui prévaut à l'Union européenne. Mais c'est plus un compromis entre la Commission européenne et le Conseil pour former une législation de deuxième niveau qui s'appelle recommandation.

Alors pourquoi est-ce que c'est une nouveauté dans les discussions? Parce que le projet de proposition mentionne le DNS et encourage spécifiquement les États membres de l'Union européenne de défendre et de promouvoir leurs services de résolveur afin de renforcer la résilience et la sécurité. Il encourage également les États membres et entités, notamment privées, de renforcer leur stratégie de diversification du DNS, y compris l'utilisation d'au moins une infrastructure DNS telle que DNS4EU pour garantir une résolution sur du DNS et donc une meilleure gestion des crises cybernétiques. Je vous l'ai dit, on en est aux premières étapes, ça a été publié il y a tout juste deux jours. Nous n'avons pas eu le temps de l'examiner en profondeur, mais nous aurons le temps de le faire d'ici Seattle pour avoir une discussion plus approfondie.

Ensuite, quelques autres éléments pour ce qui concerne la région européenne. Nous savons que la Commission européenne procède également à une vérification des acquis législatifs dans l'espace numérique, ce qui est prévu pour le quatrième trimestre 2025 et qu'il y a également une révision potentielle par rapport à la loi sur la cybersécurité. Il y a une étude qui a été réalisée à la fin 2024, début 2025. La loi sur la cybersécurité n'a pas d'impact sur l'écosystème de la gouvernance de l'Internet directement. Toutefois, il y a une mention spécifique dans le préambule au fait qu'il faut soutenir la sécurité du public pour l'Internet ouvert et sa sécurité, y compris, mais pas limitée aux protocoles clés, en particulier le DNS et l'IPv6 et l'opération du système DNS, y compris

l'opération des noms de domaine de premier niveau et l'opération du serveur racine.

Il n'y a pas beaucoup d'informations par rapport à la révision de la loi sur la cybersécurité, mais c'est quelque chose qui devra être révisé cette année. Merci de votre attention et je vais à présent céder la parole à Élisabeth pour la mise à jour sur les OIG.

ELIZABETH OLUOCH

Merci beaucoup Dimitris. Je veux simplement vous signaler que nous voyons vos mains levées. Nous allons vous écouter, mais à la fin de cette séance, lors de la séance de questions-réponses.

J'ai quelques mises à jour concernant l'IUT. Au début de ce mois, nous avons eu un cycle de réunions à Genève avec le groupe de travail du Conseil sur la gouvernance. Mon collègue Pitinan, qui travaille avec le programme IDN, a participé au groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD, qui a parlé du SMSI+20 et les différentes activités dans ce cadre avec la participation de plusieurs agences (UNESCO, UNDESA et d'autres).

L'une des principales thématiques qui a été abordée lors de ces réunions, ça a été les contributions. Vous vous souviendrez, en octobre dernier, nous avons initié le lancement des contributions sur la mise en œuvre des résultats SMSI+20. La date butoir était fin janvier, mais ça a été étendu au 12 février. L'ICANN a fait une contribution que nous avons partagée avec le réseau SMSI+20. Le

CWG a fait deux contributions sur cela qui a été présenté pendant la réunion.

La contribution de l'Arabie Saoudite, la Tunisie et les Émirats arabes unis qui ont démontré la contribution du SMSI ces 20 dernières années, ainsi que l'évolution du processus SMSI+20. Ensuite, une contribution multipartite comme l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie qui a noté les défis dans la mise en œuvre SMSI, en particulier l'absence de cadre juridique international pour la gouvernance de l'Internet. De plus, les contributions ont noté le besoin d'un modèle multipartite et de renforcer ce modèle.

La Commission européenne a également fait une déclaration notant que l'efficacité du processus SMSI comme cadre mondial pour la coopération mondiale et l'importance de maintenir une approche multipartite à la gouvernance de l'Internet. Et dans sa déclaration, la Commission a également fait part de son soutien vis à vis du mandat actuel et de l'importance de financer ce projet.

Également, rapport qui a été publié et qui a été inclus avec une référence aux contributions reçues avant la date butoir que l'ICANN a reçu mais n'a pas encore publié. Certaines contributions ont été donc publiées. Nous avons également participé à la consultation de l'Internet ouvert avec pour slogan le rôle de la politique publique dans la promotion du multilinguisme sur l'Internet. L'ICANN a contribué et, outre les consultations, l'ICANN a été invité à participer à une discussion de panel sur la question. Un

représentant de l'UNESCO et de la Mission permanente de l'Inde ont fait des présentations, une séance modérée par Nigel Hickson. La discussion a été très intéressante.

Il y a eu plusieurs questions des États membres, notamment les communautés autochtones et aborigènes. Le groupe de travail du Conseil a apprécié les discussions, les contributions. Ça a été très positif pour l'ICANN. L'ICANN a été reconnu comme expert dans le domaine des IDN. Il y a eu beaucoup de visibilité par rapport au travail de l'ICANN, notamment les activités organisées dans le cadre de la Journée mondiale de l'acceptation universelle. De plus, il a été reconnu que les IDN sont une norme importante. Il y a eu plusieurs contributions, pour certaines très bonnes. C'était une excellente collaboration qui a émergé de l'ICANN et cela a permis de sensibiliser à l'existence des IDN ainsi qu'aux enjeux de l'acceptation universelle.

Donc ensuite, nous avons la conférence qui aura lieu cette année, la Conférence mondiale de développement des télécommunications. Nous prévoyons de participer à cette conférence qui aura lieu à Baku, en Azerbaïdjan, à la fin novembre. Les préparatifs sont lancés. Nous ferons partie de l'APAC, là où nous sommes membres. Nous partagerons nos objectifs un peu plus tard. Je cède maintenant la parole à Becky. Merci.

BECKY MCGILLEY

Merci. Bonjour à tous. Merci de me donner l'opportunité de vous faire un briefing sur le SMSI+20. Donc aujourd'hui, nous allons parler des grands points de ce que nous avons fait en 2024 et ce qu'il faut attendre pour 2025. Nous allons également parler des ressources et de ce que vous pouvez faire si vous êtes intéressé. Donc je vais récapituler ce qui se passe au niveau du SMSI sur cette diapositive. Vous savez que le SMSI, c'est le Sommet mondial sur la société de l'information, une initiative de l'IUT qui a lieu en deux phases en 2023 à Genève et en 2025 en Tunisie. Tous les dix ans, le SMSI est mis à niveau. Le SMSI+10 a eu lieu en 2015 et cette année, bien sûr, nous en sommes au SMSI+20 et il aura lieu au troisième trimestre.

Le SMSI+20 donnera lieu à des discussions sur différents sujets. Nous allons en parler dans un instant, mais nous nous concentrerons uniquement sur les sujets qui, potentiellement, pourraient avoir un impact sur la mission de l'ICANN. Donc, de manière plus précise, ces questions, c'est le modèle multipartite, la gouvernance de l'Internet, l'extension du Forum sur la gouvernance de l'Internet, l'IGF et le rôle de la communauté technique ainsi que le fonctionnement de l'Internet.

Ensuite, alors je vais faire une petite pause là-dessus pour vous rappeler que le SMSI couvre énormément de choses au-delà de la gouvernance de l'Internet. L'Internet, la gouvernance de l'Internet ne sont qu'une fraction de ce que gère le SMSI, qui est composé de onze champs d'activités. Étant donné cet impact très large, ceci est

d'autant plus important. Nous reconnaissons que le modèle multipartite est l'approche la plus appropriée pour la gouvernance de l'Internet. Il reconnaît également le rôle de toutes les parties prenantes, que ce soit la communauté technique, le secteur privé, les gouvernements et les organisations internationales.

Par exemple, les États membres des Nations Unies se sont mis d'accord lors de l'agenda de Tunis pour dire que le secteur privé a et doit continuer d'avoir un rôle important dans le développement de l'Internet du point de vue technique et du point de vue économique. Donc voilà un petit peu où le rôle de l'ICANN et du secteur privé sont reconnus et légitimisés dans le cadre de la gouvernance de l'Internet. Il est également important de noter que le SMSI couvre le multilinguisme sur l'Internet et l'inclusivité sur l'Internet.

Mais ce modèle multipartite, qui est donc important pour l'ICANN et pour toute la communauté de l'ICANN, est menacé par certains gouvernements. Il y a eu des appels par certains États membres des Nations Unies à remplacer le modèle multipartite de la gouvernance de l'Internet par un modèle multilatéral. Ces États membres prétendent que le modèle multipartite n'a pas été efficace en dépit des preuves du contraire. Si ces appels sont écoutés, ceci pourrait mener à une fragmentation de l'Internet au niveau technique et à un processus ascendant qui serait remplacé par un processus descendant qui prioriserait les intérêts de notre réalité technique.

Ensuite, l'ICANN va continuer de plaider en faveur de la préservation du modèle multipartite de la gouvernance de l'Internet, un écosystème dans lequel nous sommes séparés de la société civile et nous allons continuer d'appuyer l'IGF comme plateforme primaire multipartite pour parler des politiques relatives à l'Internet et pour discuter d'autres questions numériques plus larges. L'année dernière, nous avons établi le réseau de sensibilisation du SMSI+20, qui s'est transformé en une ressource fantastique, en une source d'information et en un lieu de partage des informations. Nous avons 560 abonnés de 87 pays. Diapositive suivante.

Nous avons également établi un groupe de discussion communautaire sur le SMSI+20 avec les SO et les AC où chaque groupe a deux représentants. Les conversations au sein de ces groupes ont été très informatives, très constructives. En 2025, nous allons poursuivre ces deux groupes, les travaux de ces deux groupes pour faire avancer nos objectifs dans le cadre du SMSI+20. Ici, merci.

Donc, vous avez là davantage de travaux qui ont été effectués en 2024. Je ne vais pas revenir sur les différentes abréviations, mais nous avons eu la première réunion de haut niveau gouvernemental depuis 2019 avec une excellente coopération avec l'IUT et qui représente donc un succès. Cette liste n'est pas exhaustive, bien sûr, mais nous avons organisé différentes manifestations et nous

avons hâte de pouvoir mieux sensibiliser sur ces sujets et mieux souligner le travail effectué par la communauté.

Ensuite, nous vous encourageons à rester informés. Il y a énormément de ressources très utiles qui existent. Allez sur notre page de Network. D'autres dans la communauté technique ont aussi d'excellentes ressources DigiWatch, ISOC et TCCM qui ont des pages SMSI exceptionnelles, qui partagent les mêmes messages, du contexte, des contacts, etc. Donc n'hésitez pas à aller voir ce qu'ils ont à proposer et dites-nous si vous avez des questions.

Ensuite, je vais vous dire ce qu'on peut attendre pour le reste de l'année. Donc vous avez là une brève présentation des différentes étapes du SMSI+20 et des événements auxquels l'ICANN participera. Encore une fois, la liste n'est pas exhaustive. Chaque manifestation aura des événements plus locaux, plus régionaux, parallèles. Nous avons également le groupe de discussion SO/AC qui se retrouve assez souvent, différents événements plus locaux qui sont clés pour promouvoir le message sur le SMSI.

Avec les Nations Unies, nous collaborons avec l'IUT et sa série Démystifier l'Internet. Donc, nous effectuons des briefings pour les diplomates à Genève et à New York. Il y en a un de ces briefings qui a eu lieu le 17 février. Nous avons 120 États membres qui ont participé venant des différentes régions. Kurtis s'est adressé aux diplomates de Genève et nos responsables GDS et représentants du MAG, Theresa Swinehart a parlé aux diplomates de New York.

Nous avons eu une autre session qui suivra la première et qui sera plus interactive, donc une plénière sur la géopolitique à l'ICANN 82 dans quelques semaines.

Ensuite, pour l'été, il y aura beaucoup de travail puisque nous allons commencer par l'ICANN 83. Suite à beaucoup d'événements assez importants, l'IGF 2025 en Norvège et le SMSI en juillet en Suisse. Il y aura une délégation de l'ICANN avec le PDG de l'ICANN qui sera présent, plusieurs membres du conseil d'administration également. Ces deux événements sont importants dans le cadre du réexamen du SMSI et c'est absolument une priorité pour nous. Nous devrions y livrer nos messages clés sur le SMSI+20. Nous devrions promouvoir le rôle de l'ICANN pour que l'Internet soit unifié, sécurisé et interopérable. Nous parlerons du modèle multipartite de l'ICANN et nos activités pour promouvoir l'inclusivité numérique, les contributions de l'ICANN et les réussites de l'ICANN en matière de SMSI et d'ODD.

Nous prévoyons également d'organiser des réunions bilatérales avec les gouvernements, avec les officiels d'OIG et autres parties prenantes. Nous devrions également intervenir lors de panels et différentes sessions. Donc voilà un petit peu les lieux de participation. Nous sommes en contact direct avec le gouvernement et c'est peu dire que cela pourrait avoir un énorme impact puisque ce SMSI est un processus gouvernemental. Donc voilà un petit peu comment nous nous tenons au courant dans le cadre de ces différents événements gouvernementaux. Le processus de réexamen du SMSI est un processus mené par les

gouvernements. Nous appuyons les processus ouverts et transparents, mais nous ne sommes pas autorisés à être présents dans la salle. Donc, pour que nos objectifs soient respectés, il faut qu'il y ait suffisamment de diplomates dans la salle qui connaissent ce que l'on fait et qui donc pensent à nous et au fonctionnement de l'Internet dans le cadre des négociations.

Ensuite, donc dernier point, nous souhaitons vous faire un petit point sur les préparations de l'ICANN pour l'IGF 2025 et ce que nous faisons pour être en lien avec la communauté de l'Internet de manière à ce que ce forum ait un impact. L'ICANN a un représentant au MAG de l'IGF. Il s'agit donc de Theresa Swinehart qui participe au groupe de travail sur le renforcement de la stratégie. Nous allons envoyer deux propositions d'ateliers cette année et nous serons présents au Forum Ouvert du point de vue technique et du point de vue de l'inclusivité numérique. Nous collaborons avec d'autres organisations : l'IUT, l'ISOC, les RIR. Donc nous concevons nos ateliers pour compléter d'autres séances techniques proposées par la communauté technique. Nous accueillerons également un forum ouvert et collaboratif pour rassembler des parties prenantes de l'ICANN et de la communauté plus large de l'Internet.

Au-delà de nos propres séances, nous aurons du personnel et des membres du conseil d'administration qui seront présents lors des panels et des ateliers. Et enfin, nous nous concentrerons sur un message clair et efficace pour répondre à nos objectifs. L'IGF 2025 est non seulement une opportunité d'être en lien avec la

communauté, mais c'est aussi une première étape vers le SMSI+20 et sa réunion de haut niveau. Nous utiliserons ces discussions de l'IGF pour relancer les efforts vers l'atteinte des objectifs pour le SMSI+20.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue Alexey Trepykhalin, qui nous parlera des Nations Unies.

ALEXEY TREPYKHALIN

Merci Becky. Depuis la dernière réunion, il y a eu des évolutions sur le SMSI+20, le processus à New York aux Nations Unies. Le président de l'Assemblée générale a nommé deux co-facilitateurs pour la consultation intergouvernementale pour finaliser les modalités de ce réexamen du SMSI+20. Ces co-facilitateurs, du Kenya et de Lituanie, sont les présidents de la négociation sur les modalités et il faudra voir si oui ou non ils présideront les négociations en elles-mêmes. Ce n'est pas encore décidé.

Les États membres produiront une première version de ces modalités qui seront renégociées aux Nations Unies entre les États membres lors de trois séances à suivre en février et mars. Cette première version du document sur les modalités sera publiée en mars et les négociations auront lieu en automne 2025. Lors de la réunion de haut niveau qui donc adopterait ce document définitif, cette approbation devrait avoir lieu en décembre 2025.

Ce premier jet a été publié sur le site web du DAES. Alors à quoi cela correspond et qu'est-ce que cela veut dire pour la participation multipartite? Selon nous, ce n'est pas si différent que 2015, les dix modalités du SMSI+10 en termes de participation des parties prenantes. Le premier jet actuel spécifie que pendant le processus de préparation pour la réunion de haut niveau, le président de l'Assemblée générale a organisé une consultation informelle interactive avec toutes les parties prenantes du Sommet mondial sur la société de l'information afin de collecter leurs points de vue pour le processus de négociation intergouvernementale.

Pour résumer, les négociations sur les modalités ont lieu à huis clos actuellement et cette première proposition sera envoyée au Président de l'Assemblée générale. La résolution sera considérée lors de la séance plénière en mars 2025. Sur ce, je cède la parole au prochain intervenant.

VENI MARKOVSKI

Merci. Alors souvent, on nous pose la question : Comment est-ce que je peux participer et m'impliquer comme ça a déjà été expliqué par mes collègues? Ces négociations vont avoir lieu entre les États membres, avec des consultations limitées avec d'autres parties prenantes, comme ça a été le cas en 2015. Par conséquent, la meilleure manière de s'engager, c'est de s'engager auprès de vos gouvernements nationaux.

Vous pouvez prendre contact avec les ministères des Affaires étrangères, avec vos représentants au GAC ou par l'intermédiaire de vos représentants au GAC, prendre contact avec les ministères des Affaires étrangères et partager vos expériences par rapport à la réussite au succès du modèle multipartite. Et comme cela figure dans l'Agenda de Tunis et dans le document SMSI+10, il y a également un texte du Pacte numérique mondial qui a été accepté et entériné l'année dernière lors de l'Assemblée générale, qui y fait référence encore plus au modèle multipartite que le document final du SMSI+10.

Maintenez-vous également informé des évolutions dans le cadre de l'examen SMSI+20. Ça, ça se fera si vous vous souscrivez à la liste de diffusion SMSI+20. On va copier sur le chat le lien pour souscrire à cette liste de diffusion. Et enfin, faites passer le mot pour que les gens comprennent bien l'importance de la gouvernance, de l'Internet et de l'importance de s'engager. Nous avons vu que ça a été une stratégie couronnée de succès en 2015 lors du SMSI+10. Et il y a des gouvernements dans le monde qui veulent inclure des représentants dans leurs délégations, donc consultez-les. On a vu des consultations sur SMSI+10. Il se passe un petit peu la même chose avec le SMSI 20.

Et si vous avez des questions, notre équipe est à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter et venez nous voir, que ce soit à Seattle ou en ligne. Et si vous entendez parler de propositions raisonnables qui proviennent des pays, alors faites-les nous

connaître sur la liste de diffusion pour qu'on puisse les évaluer et voir si ces propositions pourraient avoir un impact sur les négociations.

Sachez qu'on est en contact et en communication permanente avec les gouvernements, puisque lors du sommet IGF à Riyad au mois de décembre, nous avons eu un certain nombre de réunions bilatérales là-bas. Et de toute façon, pendant toute l'année, on a des réunions bilatérales avec les États membres qui y sont représentés, que ce soit par l'intermédiaire de leur ministère des Affaires étrangères ou autres.

Sur ce, je crois qu'il nous reste encore quelques minutes pour la séance Questions-réponses. Sachez qu'il y aura une séance à Seattle. Je crois que c'est le 13 mars que cette séance est prévue dans le but de répondre aux questions que vous auriez à nous poser. Voilà, merci encore de votre participation.

ELIZABETH OLUOCH

Merci beaucoup Veni. Merci à tous de vos mises à jour. Nous passons à présent à la séance questions-réponses. Je crois qu'il y a un certain nombre de questions qui ont été posées dans la fenêtre Questions-réponses et Jamie y a répondu. On a également des mains levées. Anne, on va vous écouter. Je sais que Michael avait levé la main auparavant également. Donc si vous voulez, vous pouvez poser la question de vive voix maintenant. Ou vous pouvez attendre comme vous préférez.

ANNE AIKMAN-SCALESE

Alors écoutez, tout d'abord, j'aimerais dire à quel point nous apprécions l'implication de l'ICANN auprès des gouvernements et sa contribution par rapport à différentes questions, questions d'importance cette année. Merci encore. Et pour moi, ces séances de préparation sont extrêmement importantes. Par conséquent, il faut prévoir un créneau suffisamment long pour la séance questions-réponses, parce que ce sont des questions extrêmement importantes.

ELIZABETH OLUOCH

Merci beaucoup Anne. Merci de cette réaction. Nous en avons pris bonne note. Nous avons pris bonne note de votre suggestion pour la prochaine séance de préparation. Je pense qu'il y a toujours une possibilité de s'améliorer. Sachez que lors de la plénière géopolitique à l'ICANN 82, nous aurons la possibilité d'interagir avec vous tous.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes d'intervention? Si ce n'est pas le cas, vous n'allez pas refuser quelques minutes de votre temps à récupérer. Donc nous allons lever la séance et nous vous retrouverons à l'ICANN 82. Merci à tous et bonne soirée.

JAMIE HEDLUND

Merci. L'enregistrement est terminé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]